



RESPONSABILITE CIVILE

FORMULAIRE DE DECLARATION DU RISQUE

Conformément à l'article 27 de la loi du 6 Janvier 1978 N° 78.17 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, le proposant peut demander à l'assureur, communication, rectification de toute information le concernant qui figurerait sur tout fichier à usage de la société.

A chaque question nécessitant une réponse **OUI ou NON** merci de cocher la case correspondante

OPTIONS : carence du sous-traitant st ockage Faço nnage/impression

1. IDENTIFICATION DU PRENEUR D'ASSURANCE

1.1 Nom ou raison sociale/Adresse :
.....
.....

Adresse du site Internet

1.2 Secteur professionnel :
Code NAF

1.3 Date de création ou début d'activité

1.4 Groupe industriel ou financier d'appartenance nom/adresse/date d'entrée dans le groupe
.....
.....

1.5 Filiales : Nom/Adresse/Activités :
.....
.....

2. IMPLANTATION ET AMENAGEMENTS

2.1 Sites d'exploitation (bureaux, usines, magasins, entrepôts ...)

Implantation :	Lieu	Type	Date d'implantation
.....
.....
.....

2.2 Zone d'implantation industrielle comm erciale

rési dentielle agri cole



2.3 Proximité/distance

- d'une zone industrielle
- d'une zone agricole
- autres

3. AMENAGEMENTS/MATERIEL

3.1 Stockage de produits dangereux et/ou polluants ? OUI NO N

3.2 Etablissement classé loi 1976 OUI NO N

Déclaration Autorisation

Si Oui, Nature du produit Quantité Moyens de stockage

.....
.....

3.3 Production de déchets solides, liquides ou gazeux ? OUI NO N

Si Oui, Emission :

Mode d'évacuation :

Aménagements spéciaux et mesures de prévention :

3.4 Détention et/ou usage de sources radio-actives ? OUI NO N

Si Oui, Nature :

3.5 Usage d'engins de chantier ou de manutention ? OUI NO N

Assurance automobile souscrite ? OUI NO N

3.6 Matériel/Machines

Âge moyen : < à 5 ans OUI NO N > à 10 ans OUI NO N

Contrat d'entretien/maintenance : OUI NO N

Périodicité :

Normes de sécurité :

Vérification : OUI NO N Mise en conformité : OUI NO N

4. ACTIVITES DU PROPOSANT

4.1 Description précise des activités

- PRE-PRESSE : (DETAIL) % du CA

.....

- IMPRIMERIE DE LABEUR : % du CA

.....

- FAÇONNAGE : (DETAIL) % du CA

.....

- FAÇONNAGE\IMPRESSION DE : % du CA

. chèques/lettre-chèques :

. cartes bancaires :

. billets de loterie :

. codes barres :

Agrément des donneurs d'ordre pour cette activité OUI NO N

- ROUTAGE : % du CA

- AUTRES ACTIVITES : % du CA



4.2 Nature des objets confiés au proposant pour l'exécution de la prestation : Valeur

.....
.....
.....

4.3 Nature des produits/prestations

Liste des produits ou types	Intervention du proposant *	CA Annuel
.....
.....
.....

* en qualité de concepteur, fabricant/prestataire de service - sous-traitant ou autre.
Une plaquette publicitaire, une documentation technique ou tout autre moyen d'information sur vos produits peut être transmis à l'assureur afin de compléter son appréciation du risque.

Ces activités étaient-elles identiques pendant la période décennale écoulée ?
OUI NO N

Si non, préciser :
.....
.....

- Une prestation intellectuelle peut-elle constituer l'objet unique de votre prestation contractuelle ?
OUI NO N

4.4 Destination des produits

Montant du chiffre d'affaires réalisé en FRANCE :

. Exercice précédent :
. Exercice en cours :
. Prévisions pour le prochain exercice :

Montant du chiffre d'affaires réalisé à l'EXPORTATION * :

. Exercice précédent : dont Etats Unis d'Amérique/Canada :
. Exercice en cours : dont Etats Unis d'Amérique/Canada :
. Prévisions pour le prochain exercice : dont Etats Unis d'Amérique/Canada :

* y compris exportations indirectes connues.

4.5 Conditions de conception de fabrication ou de conditionnement

Conception du produit par le proposant : OUI NO N

Sinon par qui ?

Cette conception est-elle soumise à une vérification ? OUI NO N

Cette vérification ou ce contrôle sont-ils matérialisés par un BON A TIRER ? OUI NO N

Contrôle des matières premières par le proposant : OUI NO N

Contrôle du produit fabriqué par le proposant : OUI NO N

Sinon par qui ?

Contrôle du conditionnement par le proposant : OUI NO N

4.6 Sur un plan général, le proposant fait-il appel à des sous-traitants ?

Quels sont ses critères de sélection ? OUI NO N
.....
.....



Tous recours sont-ils maintenus contre eux et leurs assureurs ? OUI NO N

Est-il effectué des contrôles sur le travail des sous-traitants ? OUI NO N

Le proposant vérifie-t-il que les sous-traitants sont couverts par un contrat d'assurance R.C. Exploitation et après Livraison/Après Travaux ? OUI NO N

4.7 Principaux Clients

NOM DES CLIENTS	NATURE DE LA PRESTATION

. S'agit-il d'une clientèle spécialisée ? OUI NO N
Si oui, dans quel domaine :

.....
.....
.....

. Existe-t-il des cahiers des charges, des conventions types, des usages professionnels ? Si oui, les joindre OUI NO N

. Êtes-vous amenés à insérer ou à accepter dans vos contrats des clauses extensives ou limitatives de responsabilité, à accepter ou à imposer des clauses de renonciation à recours ? OUI NO N
Si oui, préciser (joindre des exemples)

.....
.....

5. ANTECEDENTS DU RISQUE

Pour chacune des **CINQ dernières années**, remplir le tableau ci-dessous :

Année	Nombre de réclamations	Montant des sinistres réglés	Montant des sinistres en suspens	Nature et circonstances

Pour tout sinistre d'un montant supérieur à 1.525 EUR, donner les détails sur la nature et les circonstances du ou des sinistres par une note que vous joindrez au présent formulaire.

Des mesures ont-elles été prises pour éviter le renouvellement de sinistres de même nature que ceux déjà survenus ? OUI NO N



Le proposant a-t-il connaissance d'autres événements ou circonstances pouvant donner lieu dans l'avenir à la mise en jeu de l'éventuel contrat ? OUI NO N
Si oui, fournir les détails :
.....
.....

Nombre d'accidents du travail ou maladie professionnelles depuis cinq ans :

6. ELEMENTS FINANCIERS

6.1 Rémunération du personnel :

(montant total des sommes figurant sur la déclaration annuelle des données sociales -

DASS 1 -)
Effectifs :

6.2 Chiffre d'affaires annuel de :

l'exercice précédent
l'exercice en cours
Prévisions pour le prochain exercice

6.3 L'entreprise a-t-elle fait l'objet d'une procédure de redressement judiciaire : OUI NON

date du jugement
durée de la procédure.....
situation actuelle.....

7. SITUATION D'ASSURANCE

7.1 Assureur actuel :

N° de contrat
Montants de garantie :
Tarification :

7.2 Étiez-vous assuré pour les risques dont vous demandez la couverture ?

Sinon, pourquoi ? OUI NO N
.....
.....

7.3 Étiez-vous titulaire d'un contrat de même nature ayant fait l'objet, de la part du précédent assureur, d'une résiliation au cours des 12 derniers mois :

- pour sinistre OUI NON
- pour non paiement de prime OUI NON

7.4 Motifs du changement d'assureur :

7.5 Autres contrats sur lesquels ALBINGIA est intéressé :

7.6 Dates de prise d'effet et d'échéance annuelle souhaitées :



Nous vous remercions du soin apporté à remplir ce formulaire et à le compléter suivant vos propres besoins.

Vous certifiez exactes les déclarations du présent formulaire qui pourront constituer la base d'un contrat d'assurance et reconnaissez avoir connaissance du texte des articles L. 113-8 et L. 113-9 du Code des assurances repris ci-après.

Vous vous engagez à nous déclarer tout élément susceptible de modifier notre appréciation du risque et qui surviendrait postérieurement à la remise du présent formulaire, notamment tout événement susceptible de mettre en jeu les garanties de l'éventuel contrat.

Fait à le

Signature du Courtier, apporteur de l'affaire : Faire précéder la signature de "lu et approuvé" et apposer le cachet du preneur d'assurance

Extraits du Code des Assurances :

Article L. 113-8

Indépendamment des causes ordinaires de nullité, et sous réserve des dispositions de l'Article L. 132-26, le contrat d'assurance est nul en cas de réticence ou de fausse déclaration intentionnelle de la part de l'Assuré, quand cette réticence ou cette fausse déclaration change l'objet du risque ou en diminue l'opinion pour l'Assureur, alors même que le risque omis ou dénaturé par l'Assuré a été sans influence sur le sinistre.

Les primes payées demeurent alors acquises à l'Assureur, qui a droit au paiement de toutes les primes échues à titre de dommages et intérêts.

Article L. 113-9

L'omission ou la déclaration inexacte de la part de l'Assuré dont la mauvaise foi n'est pas établie n'entraîne pas la nullité de l'assurance.

Si elle est constatée avant tout sinistre, l'Assureur a le droit de maintenir le contrat, moyennant soit une augmentation de prime acceptée par l'Assuré, soit de résilier le contrat dix jours après notification adressée à l'Assuré par lettre recommandée, en restituant la portion de la prime payée pour le temps où l'assurance ne court plus.

Dans le cas où la constatation n'a lieu qu'après un sinistre, l'indemnité est réduite en proportion du taux des primes payées par rapport au total des primes qui auraient été dues, si les risques avaient été complètement et exactement déclarés.

PARTIE RESERVEE A L'INTERMEDIAIRE

- . Connaissez vous personnellement le proposant ? OUI NO N
- . Si oui, depuis combien de temps ?

A....., le

Signature du Courtier, Apporteur de l'affaire.